L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 11 JUILLET 1891.

MILTENBERGER, ALPHONSE—
7192 Pour taxes de ville des années 1880, spéciale, 1881, 3 57, 1882, 6 35, 1883, 4 1884, 4 05, 1885, 3 08; 1886, 4 04; 1887, 4 04 ..... $31 72
Montant à $31 72
Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nile-Orléans, désigné comme lot No 1 dans les Bons Nos 1 et 2, borné par les rues Tricoche, Mandeville, Marigny et Bayou Gentilly, mesurant 120 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

MILTENBERGER, ALPHONSE—
7193 Pour taxes de ville des années 1880, 1881, 3 57, 1882, 6 35, 1883, 4 00, 1884, 4 00, 1885, 5 08; 1886, 4 04, 1887, 4 04 ..... $31 72
Montant à $31 72
Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nile-Orléans, désigné comme lot No 1721, borné par l'avenue de Londres, les rues Nouvelle-Orléans et Agriculture, mesurant 30 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

MESTRE LOUIS—
7214 Pour taxes de ville des années 1880, $3 64, 1881, 3 57, 1882, 6 35, 1883, 4 1884, 4 1885, 5 08; 1886, 4 04.
Montant à $30 68
Une portion de terre, dans le 2me district de la ville de la Nile-Orléans, dans l'île No 1031, borné par les rues Nouvelle-Orléans, St-Bernard, Claiborne et Génie, mesurant 128 pieds de face à la rue Nouvelle-Orléans sur 128 pieds de profondeur.

MUNOZ, ANTOINE, SUC—
7312. Pour taxes de ville des années 1880, $3 64, 1881, 3 57, 1882, 6 35, 1883, 4, 1884, 4, 1885, 5 08, 1886, 4 04, 1887, 4 04 ..... $34 72
Montant à $34 72
Une portion de terre, dans le 2me district de la ville de la Nile-Orléans, dans l'île No 1033, borné par les rues St Bernard, Génie, Célestine et Génie, mesurant 76 pieds de façade à la rue St Bernard, sur 74 pieds de profondeur.

MONTEGUT, MONTEGUT ou MONTAGUT FELIX—
7316. Pour taxes de ville des années 1880, $3 64, 1881, 3 57, 1882, 6 35, 1883, 4, 1884, 4, 1885, 5 08, 1886, 4 04, 1887, 4 04 ..... $34 72
Montant à $34 72
Deux lots de terre, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 3 et 4 dans l'île No 1050, bornés par les rues Bagatelle, Génie, St Antoine et Libre, formant l'encoignure des rues Bagatelle et Génie, mesurant 64 pieds de face à la rue Bagatelle sur 123 pieds de profondeur sur la rue Génie.

MAIERS ou MIERS, MME A. ET C—
7321 Pour taxes de ville des années 1880, $3 64, 1881, 3 57, 1882, 6 35, 1883, 4, 1884, 4, 1885, 5 08, 1886, 4 04, 1887, 4 04 ..... $34 92
Montant à $34 92
Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nile-Orléans, désigné comme lot No 6 de la Nile-Orléans, borné par les rues Liberal, Nile-Piloit No 1180, bornée par les rues Liberal, Nile-Orléans, Forest et l'avenue de Londres, mesurant 60 pieds de face à la rue Liberal sur 110 pieds de profondeur.

MEYER, F. A—
7370 Pour taxes de ville des années 1880, $4 00, 1881, 4 46, 1882, 7 94, 1883, 5 00, 1884, 5 00; 1885, 6 35; 1886, 5 05, 1887, 5 05.
Montant à $43 40
Du lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nile-Orléans, désigné comme lot No 1 dans l'île No 1012, borné par les rues Secrétan, Maurepas, Franklin et Lapeyrouse, mesurant 40 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

MENTRE MICHAEL—
7417. Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à $10 10
Un lot de terre dans le 1er district de la Ville de la Nile-Orléans, désigné comme lot No 16 dans l'île No 374 bornée par les rues Dryades, Remuerie, Girod et Julie, mesurant 21 pieds de face à la rue Dryades sur 95 pieds de profondeur.

MARTINEZ, JOSE—
7464. Pour taxes de ville des années 1885, $7 62, 1887, 6 06.
Montant à $13 68
Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 18 dans les Bons Nos 906 et 907, bornés par les rues Claiborne, Nile-Orléans, Lesseps et St-Bernard, mesurant 31 pieds 5 pouces et 7 lignes de face à la rue Célestine sur 118 pieds 5 pouces et 7 lignes de profondeur.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de chacune des propriétés ci-dessus que me désignera chacun des débiteurs de l'Etat, et dans le cas où le dit débiteur ne désignerait pas assez suffisante de propriété, je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de la dite propriété spécifiée du débiteur à un acquéreur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur. La vente ne fera aucun emption, et comptant, comme monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue portera titre valable, à quelque moment que ce soit, dans le nombre d'une année, et remboursant le prix payé pour la propriété et en payant en outre vingt pour cent les dépens et la pénalité.

J. N. HARDY,
Trésorier de la ville.

Le Rêve.

L'Opéra Comique de Paris vient de donner *le Rêve*, drame lyrique en 4 actes, d'après le roman de M. Emile Zola, poème de M. Louis Gallet, musique de M. Bruneau.

L'œuvre ne paraît pas appelée à un succès bien retentissant, et nous en croyons notre confrère parisien de *l'Europe Artiste*. Voici ce qu'il en dit dans son feuilleton du 28 juin, que nous citons en partie seulement.

"Les intransigeants de la musique moderne viennent, disent-ils, de remporter une nouvelle victoire—à la Pyrrhus peut-être—avec *le Rêve*, de M. Bruneau. On connaît le roman de M. Zola. Les vers dont M. Gallet a su habiller la fadeur des situations romanesques qui renferment le livre au procès du grand écrivain naturaliste, ne sont pas pour faire oublier le caractère étrange de sa conception.

"Ajoutez le costume moderne à ces passions bourgeoises, et vous aurez un *Faust* en redingote et un *Roméo* en veston. Cela manque de panache et ne réchauffe pas l'imagination. Le document humain vous pourrait consoler, s'il était vraiment humain ou seulement documenté. Mais où le prendre dans des conceptions bizarres arrangées, pour le plaisir des yeux.

"Quant aux oreilles, il faut laisser à M. Bruneau la responsabilité de ses audaces. Brillant élève de M. Massenet, il a vécu, lui aussi, dans les excès d'*Esclarmonde*, et, malgré l'admiration de ses contemporains d'école, il ne semble pas avoir réussi à séduire le grand public. Il faut le suivre pour en bien juger."

Après avoir repassé les trois premiers actes, le critique arrive au quatrième et écrit :

"Nous arrivons heureusement au dernier acte et à la scène de l'Extrême-Onction, sans avoir passé par les autres assommants! C'est le moment dramatique et le duo des parents n'est pas sans valeur. Le nouveau dénouement ne s'impose pas aussi impérieusement qu'on l'a prétendu. Quoi qu'il en soit, le rideau baisse, et, à part quelques intransigeants, c'est un grand soulagement pour les spectateurs.

"Faut-il ajouter que *le Rêve* ne comptera pas de chaudes heures sur la scène. Les [illegible] qui charment au lointain, sont le prétexte de supplier à l'action [illegible] à laquelle l'œuvre musicale nouvelle doit une bonne de la froideur."

M. Garnier donne les plus grands éloges à l'interprétation ; surtout au ténor, M. Engel qui a créé le rôle de *Félicien*, le principal de l'ouvrage.

M. Engel est un artiste hors de pair ; nous l'avons en ici une saison seulement, par malheur, et les gourmets de musique ne l'ont certainement pas oublié.

THEATRE DE L'OPERA.

Une lettre de Paris, du 30 juin, nous dit qu'à cette date aucun nouvel engagement n'avait été conclu; mais elle ajoute que "Mme et M. Mangeaut portent au mieux et travaillent *ferme*, avec leur éminent Agent théâtral, M. E. Ambroseili, à la composition de leur troupe."

West End.

Les Concerts du West End ont, comme les théâtres, leurs jours de fashion ; sur les bords du Lac, ce sont le samedi et le dimanche. En effet ces deux soirées sont libres, ou à peu près, pour la très grande majorité, et, en vérité, on ne saurait passer deux ou trois heures plus agréables, et à prix plus économique qu'au West End.

Le capitaine E. Payen qui le sait bien, ne manque jamais de donner les soins les plus minutieux aux programmes de ces soirs là. Ils se distinguent toujours et par la qualité et par la quantité.

Donc ce soir, choix de morceaux, pris parmi ceux qui sont particulièrement en faveur, et d'autres ayant la valeur de nouveautés pour bonne partie du public.

Depuis quelques jours le temps est délicieux sur les rives du Pontchartrain; la brise courtaude y joue le rôle d'un gigantesque éventail automatique toujours en action.

Le concert d'aujourd'hui, en trois parties, commencera à six heures. Il finira .... quand les auditeurs en décideront ainsi, car ils ne comptent guère avec les bis. Fatigant sans doute pour les artistes, mais flatteur ; et c'est bien là une compensation, n'est-ce pas?

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 11 juillet 1891.—Indications pour la Louisiane: Temps beau, un peu plus chaud excepté température stationnaire sur le golfe, vents du sud-est.

Température du 10 juillet 1891.
Thermomètre de E. & L. Chaubet, Opticiens No 145 rue du Canal,
Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrades
Moyenne du matin	84	29
6 A. M.	88	31
3 P. M.	86	30
6 P. M.	86	30

Ventes inscrites au bureau de l'auroutateur des aliénations :

W. Wilson à W. Guano, un terrain borné par les rues Washington, Burdette, Quatrième et Pluin, $200.

C. Michel à T. Dastugue, un terrain borné par les rues Tonti, Lesharpe, Rochablave et Laperouze, $150.

AFFAIRES MUNICIPALES.

La Postal Telegraph Co.—Séance du Conseil

Vote en faveur d'un Corps de pompiers salarié

Le Comité des rues et débarcadères s'est réuni hier sous la présidence de M. Landry qui après avoir fait l'historique de la fameuse ordonnance de la P. Postal Telegraph Co. a laissé la parole à M. Hodgson, lequel a soumis la résolution suivante qui a été adoptée.

"Attendu que la Postal Telegraph Co. a fait, par l'intermédiaire de ses agents à la Nile Orléans, creuser des trous et placer des poteaux pour y suspendre ses fils, et cela sans autorisation, en dédaigneur des ordonnances municipales et au mépris de la décision du Conseil de Ville; attendu que cette compagnie a aussi menacé et cherché à intimider des membres du dit Conseil en les traduisant devant la cour de district, pour réclamant indûment des dommages, ce, parce qu'ils avaient mis obstacle à leurs honteux agissements, il est resolu qu'avant que ce Comité ou le Conseil se prononcent définitivement au sujet de l'ordonnance de la Postal Telegraph Co., celle-ci sera requise de retirer les accusations portées devant la Cour de District et de donner par écrit avis de cet acte à l'avocat de la ville.

"Il est aussi résolu que la dite compagnie sera informée à son quartier général d'avoir à choisir d'autres représentants en ville, que MM. Beckwith et Lazarus qui, comme associés, ne possèdent ni le respect ni la confiance de la population."

La résolution est adoptée, mais M. McAdams vote contre parce qu'il ne juge pas nécessaire d'y insérer le dernier paragraphe.

Devant le même Comité, s'est présentée une délégation de représentants des diverses compagnies de navigation, venant se plaindre des travaux que subissent en ce moment les levées. Ils ont déclaré que si elles sont exhaussées de 2 1/2 pieds le déchargement de navires sera plus coûteux par suite de la nécessité de faire franchir aux produits d'un plus haut niveau. Cette nécessité levée qui laisserait les quais en contre-bas.

M. Harrod, le voyer, qui assistait à la séance, a fait une proposition qui a été adoptée par le comité, laquelle consiste, par suite de l'impossibilité où se trouve la ville d'exhausser les quais comme ils le sont au niveau de la levée, d'exiger des locataires des quais la construction d'un plan incliné reliant le sommet de la levée au quai avec une pente de 1 10.

Le Conseil a tenu dans la soirée d'hier une réunion dont le but était de discuter la question de la création d'un corps de pompiers salarié. A 7:30 heures, 12 membres ayant répondu à l'appel, la séance est ouverte par la lecture du rapport du comité spécial.

Plus de 400 personnes encombrent la salle et les couloirs.

Après la lecture du rapport du Comité spécial du département de l'incendie, M. Hodgson fait allusion à la réunion tenue la veille au soir par les amis de M. Parkerson à la salle Grunewald, présence qui semble impliquer une sorte de surveillance des membres du Conseil puis il explique l'œuvre du comité qui a entendu des gens experts en la matière et est arrivé à la conclusion que pour $247,000 on pourrait avoir un corps de pompiers suffisant pour la Nouvelle-Orléans.

Il demande que la motion de M. Brittin d'allouer $240,000 pour le corps de pompiers salarié soit amendée en portant cette somme à $247,000.

M. Landry exprime l'avis que la somme ne sera pas suffisante pour subvenir aux frais d'entretien.

M. Claiborne déclare qu'il n'est ni pour ni contre la question de substitution d'un corps de pompiers salarié au corps de volontaires. Il est un simple citoyen de la ville qui fera son devoir sans s'occuper de l'opinion publique.

La seule raison que l'on donne pour cette substitution est l'infériorité du corps de volontaires. Mais il n'est point aussi inférieur qu'on veut bien le dire. Il a un les pompiers à l'œuvre. Il n'est pas possible que trois hommes payés faisant mieux que six volontaires lorsqu'ils manœuvrent une pompe ou un tuyaux. Il faut des hommes et il n'est pas plus élevé que dans les autres villes.

M. Claiborn parle de la question du manque d'eau qui souvent entrave les pompiers dans leur œuvre.

Quant à la question politique, quelle influence pouvons exercer 2,500 hommes dans un milieu de 50,000 votants ! Il admet la supériorité du corps salarié mais il est opposé à cette ordonnance du Conseil qui a pour objet de nommer depuis le Chef jusqu'au dernier employé.

Or ce que le Conseil crée, il peut l'annuler ou l'amender, et le prochain Conseil peut parfaitement placer le contrôle du département du feu sous le contrôle du Maire ou d'un politicien intégré et en faire une corporation privée.

L'estimation des Underwriters est $223,000.

Celle du chef O'Connor dépasse $300,000 pour la création d'un corps de premier ordre et nous ne pouvons nous permettre cette dépense.

Nous avons essayé de réduire le nombre de pompes, calculé la salaire des employés au prix le plus bas, compté avec toutes les réductions de dépenses possibles et nous sommes arrivés à un total de $247,000. Et dans cette somme ne sont pas comprises de nombreuses dépenses sur lesquelles l'attention du comité a été antérieurement appelée et qui porteraient le total des dépenses à $253,000.

Cette création déterminerait une augmentation sur le budget annuel de la ville de $50,000 au moins.

M. Claiborne dit que la majorité de la population est en faveur de toute innovation, qu'à chaque instant on s'étonne que le Conseil ne fasse point tel ou cela, mais que ceux qui se plaignent sont les premiers à ne pas payer leurs taxes.

Ils ignorent le total de l'assessment de la propriété à la Nouvelle-Orléans, et combien la ville perçoit de taxes. Toutes les dépenses de la ville sont réduit à un minimum, même le plus important, celui des travaux publics. Par conséquent on peut se demander où prélever une augmentation de $50,000 fut-ce même de $25,000 sur le budget.

Il faut avant de songer à de telles dépenses, gouverner la ville dans la mesure de ses revenus et amortir la dette publique, alors on pourra paver les rues, fournir de l'eau en abondance aux pompiers et créer un corps salarié. Mais pour le moment, mon avis est, que la motion de M. Hodgson doit être rejetée et que l'on doit attendre que la prochaine Législature prenne des mesures pour résoudre la question si la population insiste sur la nécessité d'un changement.

M. Landry est opposé à la substitution d'un corps salarié.

M. Daniels déclare que ce que l'on veut, on le peut. Le Conseil a réussi à payer ses dettes en augmentant la perception des taxes. Depuis 1888, l'assessment a été augmenté d'années en année.

M. Daniels déclare que dans son district il connaît les quatre cinquièmes des pompiers et que la moitié de ceux-ci sont en faveur d'un corps salarié.

Le vote sur l'amendement de M. Hodgson, portant la somme de $240,000 à $247,000, donne 17 en faveur et 10 contre.

L'amendement est adopté. La motion telle qu'elle est demandée est adoptée par 19 contre 8. M. Hodgson propose de porter à $156,000 la somme nécessaire à l'achat des appareils. Cet amendement est adopté par 15 contre 12.

Le rapport du Comité tel qu'il a été amendé est adopté par 19 contre 8.

M. Clarke propose que le Comité spécial prépare une ordonnance créant le dit Corps de pompiers.

Cette ordonnance sera présentée à la prochaine séance régulière du Conseil qui tiendra mardi prochain une séance spéciale, à midi, pour voter les ordonnances relatives aux finances. Cette décision est assurément la réalisation du vœu de la majorité de la population et nous ne croyons pas inutile de reproduire les deux communications suivantes qui, adressées au Conseil, furent référées au comité spécial, qui sans nul doute s'en est inspiré dans sa décision.

Lettre du Board of Underwriters.

NILE-ORLÉANS, 12 Nov. 1890.

A l'Hon. W. I. Hodgson, président du Comité Spécial du Conseil, et aux membres de ce comité ;

Messieurs : — Certaines personnes sont sous l'impression que les personnes dont les noms suivent, n'avaient aucune autorité pour représenter les Sociétés des *Underwriters* à la dernière séance du comité spécial du Conseil: MM. L. Monrose, E. A. Palfrey, Wm. B. Schmidt et W. E. Dodsworth. Cette opinion est mal fondée.

Les avis par eux exprimés sont ceux des *Underwriters* de la ville et non seulement les soussignés approvent ce qu'ils ont déjà fait, mais sont prêts à donner leur appui à toute tentative légitime de substitution d'un corps de pompiers salarié au corps de volontaires pour remplacer un système insuffisant par un autre plus en rapport avec les exigences modernes et moins en contradiction avec l'ère de progrès où nous vivons.

Seule de toutes les grandes villes de ce pays, la Nouvelle Orléans possède encore un système depuis longtemps disparu, critiqué qui justifie les reproches sarcastiques que l'on fait à notre ville, de rester toujours en arrière.

Nous affirmons et pouvons donner des preuves irréfutables de ce que nous avançons, que nous sommes arrivés à une époque où la sécurité publique exige impérieusement des fonctionnaires publics un changement radical dans le système employé jusqu'ici pour combattre les incendies.

La discipline doit s'allier à la capacité et la discipline ne peut pas être obtenue par un système qui fait des fonctions de ceux qui doivent la faire observer un cadeau de la part de ceux qui doivent la subir, cadeau qui est le plus souvent le prix de la popularité que la récompense du mérite.

Il est inutile de chercher d'autres arguments. Le but de cette Communication est uniquement de montrer que les personnes plus haut désignées possèdent toute l'autorité nécessaire pour représenter les conseigrés qui forment la majeure partie des Underwriters de la ville.

Signé: Lloyd R. Coleman, président Mechanics and Traders' Insurance company; J. Fayes, président New Orleans Insurance company; F. Fourchy, président Merchants' Mutual Insurance company; John T. Gibbons, président Hibernia Insurance company; W. R. Lyman, président Crescent Insurance company; H. Kuhrbier, président Germania Insurance company; Ernest Miltenberger, président Southern Insurance company; Thos. Sefton, président Home Insurance company; W. B. Schmidt, président Tentonia Insurance company; Pierre Lanaux, président New Orleans Insurance Association; Geo. W. Young, président Pelican Insurance company; Louis Mathis, président Lafayette Ins. company; Breedlove Smith, président Interstate Fire Association; Lyman & Rice, agents Phœnix Assurance company, Londres; John R. Fell, agent; James Picton, general insurance agent; A. A. Woods & Co., agents; L. H. Perry, agent North British and M. Insurance company; Peter F. Pescud, general insurance agent; Henry V. Ogden, resident secretary Liverpool, London and Globe company; Marshall J. Smith & Co., agents; Ford. Marks & Son, agents; G. L. Crandall, agent; Isaacson & Livingston, agents; Cummings & Taught, agents; Ed. A. Palfrey, agent; Chas A. Janvier, agent; H. Charnock, agent Manchester Insurance company; Wm. Bailey, agent; L. Monrose, agent; Douglas West, general agent.

Pétition de Commerçants référée au comité spécial ;

Nile-Orléans, 7 janvier 1891.

Au Maire et aux membres du Conseil de Ville de la Nile-Orléans :

Messieurs,

La supériorité d'un corps de pompiers salarié sur un corps de volontaires, pour l'extinction des incendies ayant été si parfaitement démontrée par les essais tentés dans les autres villes, nous croyons inutile de mentionner les avantages de l'un sur l'autre.

Conséquemment, nous soussignés, citoyens de la Nouvelle Orléans, ayant à cœur ces intérêts et croyant inférieur le corps de volontaires qui est une relique inutile aux dits intérêts, prions instamment votre honorable assemblée de créer à la Nouvelle Orléans un corps salarié comme ceux qui existent dans toutes les autres grandes villes de l'Union, persuadés qu'il assurera une protection plus parfaite à la population et nous mettra au rang des autres villes du monde civilisé, pour l'extinction des incendies.

Signé: Hart, Day & Co., Flower & King, Blickham & Moore, Phelps & Co. S. Gamble & Co., M. Levy & Sons, Lehman, Stern & Co., H. Abraham & Co., H. & C. Newman, Atwood Violett & Co., Lobdell, Quinn & Co., Stewart Bros & Co., James T. Hayden, John T. Hardie & Co., Peter Nollwage & Co., H. & B. Baer, DeBoe & Lebouisse, Wm. H. Chaffe & Co., L'n'd; Chaffe, Powell & West, Wm F. Pinkard, J. Wells & Co., Pierre Pontz & Son, Lucas E. Moore & Co., A. K. Miller, Meletta & Co., Ross, Howe & Merrow, Westfeld & Bro., Rothschild & Schan, R. M. Walsh & Co., J. V. Burke & Co., Max Walter, Peale & Allen, Graham & Boswell, Godchaux & Silbersagel, Manson Bros, Woodward, Wright & Co., L'm'd, Alf. Moulton, Bernard Klotz & Co, Simon & Kohn, G. H. Lawrence & Co, H. Pohlmann & Son, Harrison & Co, John Nelson & Co., John L. Byrne & Co., Levin Bros, J. C. Morris Co. Ltd., Finlay & Brunswig, John M. Parker & Co., G. Doyle & Co., Smith Bros, & Co., Ltd., S. Pfeifer & Co, McCloskey Bros, Geo. W. Dunbar & Sons, Cameron & Castles, Chambers, Boy & Co., L'td., S. P. De Hart & Co., Wilson & Pinton, W. E. Irby & Co., Flash, Preston & Co., Jaeger & De Pas, H. T. Cottam & Co., Nicholas Burke & Co, Limited, J. & M. Schwabacher, Limited, Glover & Odendahl, John I. Adams & Co., E. Feibleman Sons & Co, Berkson Bros., The Ledoux Co., Ltd., Hirsch Bros & Co., H. Levy & Co., H. H. Flashpoler & Son, T. Fitzwilliam & Co., John Gaider & Co., F. F. Hansell & Bro., A. H. Griswold & Co., H. Kern & Son, Frantz & Opitz, I. S. West & Co., Smith & Boullemet, M. F. Dunn & Bro., Schmidt & Ziegler, J. W. Demorest & Co, Standard Oil Co, per W. A. Morris, Jos. Bowling Co., Ltd., per Jos. Bowling, vice président, Rice, Boru Hardware Co., Ltd., per Henry Rice, président, S. Heineman Bros & Co., Morris Feitel, Levy, Loeb & Co., S. Dalsheimer & Co., Stauffer, Eshleman & Co., E. Marquese & Co., M. Scooler, Phil Werlein, Holloway & Gardes, Louis Grunewald, H. Haller, Katz & Barnett, Henry Stern & Co., Jos. Simon & Co., James G. Coz, Baumgarden & Friedrichs, D. H. Holmes, H. D. McCown, Chas. Hernandez, Y. Rivière, Alf. DeBlanc, John G. Hazard, Jas M. Winship, I E Glenny, A. Schwartz & Son, Frankenbush & Barland, Jos. Flauner, L. Fellman & Co., Keiffer Bros, J. C. Horner, Richard Son, Williams & Co, W. D. Maginnis, Sam'l Delgado, président Sug. Ex. Wm Agar, T. McDermott, John W. Coyle, R. B. Scudder, L. C. Keever, T. O. Dugan, H. G. Rush, A. J. R. Landauer, A. Schreiber, Thos. L. Alley, E. P. Dillon, C. H. Miller, W. A. Gordon, H. R. Gogreve, T. H. Watson, Augustus Craft, A. A. Roch, Geo. O. Allain, A. Cabiro, Chas. H. Adams, J. Watts Kearney, M. J. Molvihill, Frank Roder, J. D. McGinnis, Michael Frank, Julius Keiffer, H. Boldig, Rich. Pretschier, Sam'l Hyman, I. Levy, Rich. Milliken, J. C. Murphy, J. H. Menge, S. Otari, John Barkley, C. E. Luther, J. W. Salvini, D. Galbreath, J. L. Love, B. W. Seago, Wm. Campbell, Isaac Delgado, Geo. W. Byrnes, Henry Tremonti, David Levy, Wm. Henderson, C. Crawley, Philip Jilroch, Leon Cahn, Branch M. King, Frank Barker, Aug. Pete, P. Lanaux, L. O. Fallon, Fred A. Ober, F. C. Loret, Edw. Castro, E. W. Burbank, J. H. Vignaud, H. Scholtz, J. J. Daquin, R. Beltran, Geo. E. Eastwick, A. J. Legarde, J. S. Barton, John Thibaut, T. Wogson, N. Trask M'f'g co., Jos. Kohn, président, et autres.

Coton nouveau.—La première balle de la nouvelle récolte de coton est arrivée à la Nouvelle-Orléans avant hier, jeudi, venant du comté de Duval, Texas. Elle était consignée à MM. Defuelfa et Lebouisse et a été vendue en la Cotton Exchange, par M. Warren Homes, à M. R. M. Russel, exportateur anglais, au prix de 11 cents la livre. Le coton a été classé good middling ; la balle pesait 552 livres.

Parc de Ville.—Il n'est question depuis quelque temps que de Parc Audubon, et tout le monde semble avoir oublié qu'il existe un autre parc, bien plus beau, bien plus vaste, mais complètement négligé et livré aux bêtes ruminantes.

Nous sommes heureux d'apprendre qu'il sera tous, jeudi 16 juillet, à 7 heures et demie du soir, rue Ste Marie, Bleuville, un grand meeting pour délibérer sur l'importante question de embellissements nécessaires pour faire du Parc du Bayou un lieu de plaisir et de distractions.

Les personnes dont les noms suivent adressent un pressant appel aux réel dents du 2e et du 3e district et les prient de les aider à jeter les bases d'un projet qui doterait la partie inférieure de la ville d'un parc qui deviendra l'un des principaux ornements de la Nouvelle-Orléans :

A. L. Tissot, P. L. Fourchy, A. Baldwin, Pierre Lanaux, V. Ansenian, M. Biel Jr, Robt Upshur, Ant. Sambola, R. Pratscher, Ed W. Smith, H. L. Franks et nombre d'autres.

Epilepsie.—M. J. A. Sitz, âgé de 65 ans, employé chez Léon Godchaux, a été pris d'une attaque d'épilepsie, hier à 11 h. 30. Après avoir reçu les soins des étudiants, il a été transporté chez lui, No 625 rue Bourbon.

Vol.—Hier matin, Mme Dugay, demeurant No 299 rue Bourgogne, s'était rendu au marché Français et après avoir acheté des légumes, elle posa près d'elle un paquet de dentelles évaluées à $30, afin de payer plus commodément le marchand. Quand elle eut terminé ses achats, elle chercha vainement le paquet qui avait disparu.

La voleuse est une petite fille âgée d'environ dix ans.

Accident.—Hier matin vers 8 heures, un nommé Henry Bouwel, âgé de 42 ans, demeurant au coin des rues Quatrième et Frérot, se trouvait dans sa cuisine, quand, ayant trébuché sur un escarpin, il est tombé et s'est fracturé le bras gauche.

Il a été transporté chez son frère, rue Deuxième, près Howard, et la voiture d'ambulance a été appelée, mais comme il ne jouit pas de toutes ses facultés mentales, il a obstinément refusé de se laisser toucher par les étudiants et transporter à l'hôpital.

Rixe.—Joseph Salvador et Frank Tripler qui avaient acheté des légumes à M. Ruello, au Marché Français, ont refusé de les payer et se sont pris de querelle avec lui. Au cours de la discussion, les deux individus ont blessé M. Ruello d'un coup de brique à la tête. Ils ont été arrêtés par l'agent Bergeron et écroués à la station du 3ème precinct, sous une accusation de voies de fait portées contre eux par Ruello.

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de valeur et de choix dans le Premier District.
248 rue Hospital, entre Bolerg et Peyroux.

PAR E. CURTIS—Real Estate Bureau, 65 et 67 rue Carondelet—E. Curtis encanteur—BAL ERED, 18 juillet 1891, à la Bourse des Encanteurs, Nos 22 et 74 rue St Charles, Premier District de cette ville. En vente et définitivement [illegible]

Les meilleurs de toutes les poudres levantes — les plus économiques.

Royal Baking Powder
ABSOLUMENT PUR.

DEPECHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

FRANCE.

Le ministre des affaires étrangères, M. Ribot.

Paris, 10 juillet—M. Ribot, ministre des affaires étrangères, a inauguré hier un chemin de fer à Montceuil.

Au cours d'un discours qu'il a prononcé, il a fait allusion à la politique étrangère de la France comme étant inspirée par les sentiments de confiance dans la force du pays et par un sentiment de fierté nationale qui font de grandes nations. Quand l'honneur national d'un pays est engagé, les divisions de parti disparaissent.

Incendie.

Paris, 10 juillet—Un hameau près du bourg d'Oyzans, situé à 18 milles de Grenoble, a été détruit hier soir par un incendie, et 50 familles sont maintenant sans gîte.

Rente française.

Paris, 10 juillet—Le trois pour cent est coté à 95 francs 32 1/2 centimes.

L'Empereur d'Allemagne.

Londres, 10 juillet—Les habitants de Londres et des environs affluaient dans nos rues pour voir l'empereur Guillaume se rendre de la maison Buckingham au Guild Hall et de celui-ci au palais après avoir été reçu par le Lord maire de Londres. Il y avait foule près du palais de St-James Park, au Strand, dans Fleet street, et Ludgate Hill. Sur tout le parcours de la route, étaient échelonnés des soldats et environ 8,000 agents de police.

A 9:30 A. M., les affaires étaient entièrement suspendues.

A 8 heures A. M., l'empereur Guillaume a passé en revue les volontaires de Westminster de la reine sur la pelouse du palais Buckingham.

Pour cette occasion, l'empereur portait un uniforme prussien bien clair.

Après la revue est venu le déjeuner de l'empereur qui se rendit ensuite à l'exhibition navale. Il a pris grand intérêt aux différents modèles des nouveaux navires de guerre et des canons de gros calibre. Dès 1, Sa Majesté est retourné au palais Buckingham.

A midi précises la voiture royale a quitté le palais Buckingham, traînée par huit superbes chevaux, flanquée de gardes et de police à cheval. La foule était immense à Charing Cross, dans Pall Mall street, Trafalgar square, White Hall, Northumberland avenue, Ockspeer street, et Haymarket.

Sur tout le parcours de la route le corège impérial était acclamé.

Il est arrivé à Guild Hall cette après-midi à 1:25 heures. Le Lord Maire a reçu les hôtes à l'entrée ; une procession s'est formée et s'est dirigée vers la bibliothèque, où une cour du conseil comme était tenu et l'enregistreur de la ville de Londres a lu une adresse à sa majesté déclarant que le Lord Maire et la Corporation désiraient lui offrir une bienvenue sincère, et que sa visite à la reine était considérée comme un heureux augure de la continuation des relations amicales et affectueuses qui existent de puis si longtemps entre les deux nations ; l'adresse souhaite aussi la bienvenue à l'impératrice et déclare que le peuple apprécie cordialement sa présence et prie que sa majesté puisse régner longtemps encore.

L'Adresse a été présentée dans une splendide cassette en or richement émaillée et incrustée de pierres précieuses.

L'empereur a répondu à l'Adresse du lord-maire, dans les termes suivants: Milords—Veuillez recevoir mes remerciements les plus cordiaux pour la chaude réception qui nous a été faite par les citoyens de cette antique et noble métropole. Je vous prie, milords, de bien vouloir transmettre l'expression de mes sentiments à tous ceux aux noms desquels vous parlez.

Je me sois toujours senti comme chez moi dans cet adorable pays, puisque je suis le petit-fils de votre reine dont le nom restera toujours gravé dans la mémoire comme celui d'un caractère noble, d'une dame célèbre pour la sagesse de ses conseils et dont le règne a conféré à l'Angleterre des bienfaits qui ne s'oublient pas. De plus, la mère de votre souveraine est la reine de l'Angleterre et de l'Allemand, et suivant les exemples de mon grand'père et de mon toujours regretté père, je maintiendrai, autant qu'il sera en mon pouvoir, l'amitié historique qui existe entre nos deux Satisfaits, lesquelles, ainsi que vous l'avez déclaré, ont toujours combattu et souvent côte à côte pour la défense de la liberté et de la justice.

"Je me sens encouragé dans ma tâche, quand je vois que des hommes habiles et sages comme ceux qui sont réunis aujourd'hui autour de moi, rendent justice à la sincérité et à la justice de mes intentions.

"Mon objectif, pardessous tout, est le maintien de la paix ; car la paix seule peut donner la confiance nécessaire au développement certain de la science, des arts et du commerce.

"Vous pouvez donc être certains que je continuerai à faire de mon mieux pour maintenir et affermir, développer sans cesse les bonnes relations qui existent entre l'Allemagne et les autres nations.

"On me trouvera invariablement prêt à m'unir à vous et à celles-ci pour travailler complètement au progrès pacifique, au maintien des bons rapports internationaux et à la marche de la civilisation."

Après cette cérémonie dans la salle de la bibliothèque, un grand déjeuner a eu lieu au Guild Hall.

Demain 20,000 volontaires et soldats réguliers seront passés en revue. Plusieurs arrestations ont été faites.

Le Rév. Charles Spurgeon.

Londres, 10 juillet—Le Rév. Charles H. Spurgeon est extrêmement faible aujourd'hui.

MM. Dillon & O'Brien.

Dublin, 10 juillet—L'alderman Dillon a rendu visite à MM. John Dillon et William O'Brien, dans leur prison et les a laissés en excellente santé.

MM. Dillon & O'Brien seront libérés le 30 juillet.

Le journal la Nation suspend sa publication.

Dublin, le *Freeman Journal* annonce aujourd'hui que la *Nation* cesse de paraître à partir de demain. Il venait de célébrer le cinquantième anniversaire de sa fondation.

Le jeune roi Alexandre de Servie.

Belgrade, 10 juillet.—Le jeune roi Alexandre de Servie partira le 22 juillet pour le camp militaire de Kiaff, Russie.

Le 29 juillet, le roi Alexandre ira de là à Moscou et de cette dernière ville, il se rendra le 2 août à St-Pétersbourg.

Le ministre des Etats-Unis M. Lincoln.

Londres, 10 juillet—M. Robert Lincoln, ministre des Etats-Unis en Angleterre et sa femme, et M. H. White, secrétaire de légation et sa femme, n'ont pas assisté à la fête de Jardin donnée hier au Marlborough House par le prince et la princesse de Galles.

Le baron Ackerholms

Stockholm, 10 juillet.—Le baron Ankerholms s'est démis de ses fonctions de ministre d'état. Il a pour successeur le baron Boström.

Faillites.

New York, 10 juillet—Les faillites rapportées pendant la semaine à Pagnie sommeiro ais de MM. R. G. Dun & Cie, s'élèvent à 247 ; la semaine dernière elles étaient de 237. A la période correspondante l'année dernière elles s'élevaient à 197.

Incendie.

Birmingham, Ala., 10 juillet—La fabrique de savon Birmingham a brûlé.

Convention d'état du Farmers Alliance

St Louis, 10 juillet.—Une dépêche spéciale de Fort Worth, Texas, dit : Presque tous les délégués à la Convention d'état du Farmers Alliance qui doit s'assembler ici ce matin, sont arrivés.

Cette convention est une révolte de la part des démocrates de l'Alliance contre la récente action de quelques chefs du Alliance. Les délégués sont opposés au projet relatif à la sous-trésorerie.

Le Secrétaire Blaine.

Bar Harbor, Me, 10 juillet—Un ami de la famille Blaine dit: "La nouvelle autrepant que le secrétaire s'affaiblit de plus en plus, et que les médecins n'ont aucun espoir de le voir rétablir, est sans fondement. Au contra